

# PERMIS D'EXPLOITATION

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant »  
(1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant



Permis n° : 2023-363441-25369 délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

## Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : CHRISTIN

NOM d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : PATRICK

Né(e) le : 27 | 05 | 1963 à : MARSEILLE | 013 | FRANCE  
Jour Mois Année Commune de naissance Département Pays

Adresse :  
MAS CANAÏS ROUTE DES CRETES  
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie  
13260 | CASSIS  
Code postal Localité / Commune

Adresse professionnelle :  
1038 RTE DU VAISSEAU  
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie  
13420 | GÉMENOS  
Code postal Localité / Commune

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 04-12-2023 au 06-12-2023 à Aix-en-Provence, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

## Organisme de formation :

Dénomination sociale : Formation Spécifique

N° SIRET : 8 9 9 6 4 3 4 1 5 0 0 0 1 6

Adresse :  
11 RUE PAVILLON 13001  
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie  
1 3 0 0 1 | MARSEILLE  
Code postal Localité / Commune

Agréé le : 16-09-2022 par arrêté référencé : 13-2022-02-18-00001

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 06-12-2033

Fait à MARSEILLE , le 06 | 12 | 2023  
Jour Mois Année

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :



(1) A compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).  
2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique

Numéro d'enregistrement au répertoire ROFHYA :

91	5721	46	2021
----	------	----	------

## Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

*(Décret n°2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale et arrêté du 5 octobre 2011 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale)*

Je soussigné(e) M. BADER Nicolas  
en qualité de Directeur Général de l'organisme de formation Formation Spécifique

atteste que M. CHRISTIN Patrick  
né(e) le: 27/05/1963 à MARSEILLE FRANCE

a suivi la formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale pour le secteur d'activité

La restauration traditionnelle  Les cafétérias et autres libres services  La restauration de type rapide

d'une durée de 14 heures qui s'est déroulée le

1<sup>er</sup> jour : 07-12-2023 2<sup>nd</sup> jour : 08-12-2023

Lieu du stage : Formation hygiène alimentaire HACCP - 13100 Aix-en-Provence

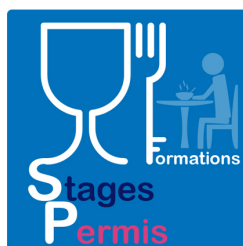
Les objectifs de formation visés sont :

**Aquérir les capacités nécessaires pour organiser et gérer les activités des personnels d'entreprises de restauration commerciale dans des conditions d'hygiène conformes aux attendus de la réglementation et permettant la satisfaction du client.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Aix-en-Provence

Le 08-12-2023



Signature et qualité  
du dispensateur de formation  
(cachet)

